



Strasbourg, 6 mars 2017

CDCPP-Bu(2017)4
Point 4.1 de l'ordre du jour

BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)

CADRE D'INDICATEURS SUR LA CULTURE ET LA DÉMOCRATIE
Activités prévues pour 2017

* * *

COMPENDIUM DES POLITIQUES CULTURELLES
Vers un consortium pour le projet

* * *

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'UKRAINE
Etat d'avancement

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Gouvernance démocratique
Service Culture, Nature et Patrimoine

I. Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) – activités prévues pour 2017

Contexte

En 2013, la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture demandait que soit élaboré un cadre d'indicateurs sur la contribution des activités culturelles à la démocratie et sur les bénéfices économiques du financement de la culture.

Les travaux, menés par le consultant choisi, et notamment la HERTIE School of Governance, en coopération avec un consortium de recherche, ont débouché sur :

- un CICD complet, comprenant 41 indicateurs afférents à des dimensions de la culture et de la démocratie et 177 variables ;
- un ensemble complet de données pour 37 Etats membres et 37 résumés de pays ;
- un manuel d'utilisation du CICD à l'intention des décideurs politiques et des autres acteurs intéressés par l'instrument ;
- une version bêta de l'explorateur interactif de données (outil en ligne) mis à la disposition des utilisateurs pour explorer et analyser les données du CICD.

Les travaux ont été approuvés par le CDCPP à sa session plénière en juin 2016 et présenté lors d'une manifestation de lancement accueillie le 14 octobre par l'Union européenne à Bruxelles, en présence de hauts responsables des politiques culturelles des Etats membres, de parlementaires, d'éminents chercheurs européens en la matière, ainsi que de représentants d'organisations et de fondations internationales.

L'existence de relations étroites entre certaines dimensions culturelles et démocratiques a été mise en évidence, notamment entre la participation active à des activités culturelles et l'ouverture démocratique, ou encore entre l'engagement politique, la confiance dans la société et le niveau de bien-être. Les résultats tirés du CICD sur le dynamisme de la participation culturelle au sein des Etats membres ont été cités dans le 3^e Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe, publié en mai 2016, et seront repris dans le rapport de 2017, dans lequel seront présentées des données sur la participation culturelle, la tolérance et la confiance dans la société.

Faits nouveaux

Les participants au lancement du CICD ont reconnu le rôle de la culture en tant que champ d'action politique particulièrement pertinent (« la culture est un enjeu de sécurité dans un monde en proie à l'insécurité ») et la nécessité de poursuivre le développement du CICD, y compris par la création de synergies avec les acteurs concernés comme EUROSTAT et l'Unesco et la mise à profit des données du Compendium. Une utilisation active du CICD a été préconisée et des analyses sont réellement possibles au sein de groupes géographiques, dans certains domaines et au-delà (culture, démocratie), en utilisant des composantes choisies à des fins d'analyse. Des activités régulières en lien avec le CICD incluront donc la mise en place et la gestion de l'explorateur interactif de données du CICD et la production de rapports thématiques annuels sur la culture et la démocratie.

Le premier rapport thématique sur la culture de la démocratie, axé sur la participation culturelle et des sociétés inclusives, a été publié en février 2017 et mis à la disposition des membres du CDCPP pour une large diffusion au niveau national, notamment auprès des responsables des politiques culturelles et des acteurs de la culture.

Un échange sur les priorités des travaux au sujet du CICD en 2017 s'est tenu le 26 janvier à Berlin ; le contrat de travail 2017 prendra en compte le plan d'action convenu avec la Hertie School.

Les principales activités seront notamment :

- tenir une réunion d'examen collégial avec des experts engagés dans d'autres exercices pertinents relativement aux indicateurs ;
- conduire une étude avec des membres du CDCPP sur l'utilisation du CICD et les éventuels besoins d'informations ;
- établir un réseau de correspondants CICD (spécialistes reconnus des politiques culturelles) dans les Etats membres ;
- enrichir l'explorateur interactif de données du CIDC avec des informations de référence sur l'élaboration et la méthodologie des indicateurs ;
- compléter la base de données avec les informations manquantes sur des secteurs individuels ou des pays ;
- préparer le rapport thématique 2017 sur la culture et la démocratie, qui pourrait avoir pour thème « numérisation et culture » ;
- procéder à un examen par les pairs du premier rapport thématique lors de la réunion des partenaires du Compendium à Nicosie, Chypre, les 30-31 mars 2017, et des avancées du CICD lors de la réunion du Compendium à Prague, République tchèque, en octobre ;
- concevoir une stratégie de parrainage et de promotion avec l'aide de la Fondation européenne de la culture (FEC), Amsterdam, et étudier plus particulièrement les possibilités de parrainage avec des fondations politiques.

Etapas suivantes

Il est essentiel de susciter l'intérêt des Etats membres pour le CICD et son utilisation à des fins de politique intérieure et d'information nationale. En outre, la mise en réseau et les examens par les pairs, avec des exercices portant sur les indicateurs/index, seront une priorité pour assurer la qualité optimale du CICD et ainsi, des contributions thématiques régulières, y compris aux rapports du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Les relations avec des chercheurs nationaux en matière de politique culturelle seront établies et un réseau CICD sera constitué, pour à la fois identifier les données disponibles les plus récentes et obtenir des informations contextuelles supplémentaires dans l'objectif de « faire parler les chiffres ». En 2017, il sera procédé aux mises à jour techniques de l'outil en ligne, et la stratégie de promotion et de partenariat sera mise en œuvre.

Action requise

Le Bureau est invité à :

- prendre note du rapport d'avancement sur le CICD et saluer le lancement du premier rapport thématique sur la culture et la démocratie ;
- conseiller le Secrétariat au sujet de la création d'un réseau de correspondants CICD, du thème du rapport thématique 2017 sur la culture et la démocratie et d'une future étude avec les membres du CDCPP pour permettre aux décideurs de tirer le meilleur profit de l'outil CICD ;
- dispenser des conseils sur les possibilités de partenariat et de parrainage pour le CICD, et inviter les Etats membres à faire des contributions volontaires en faveur de ce projet novateur.

II. Compendium des politiques culturelles – vers un consortium pour le projet

Contexte

Depuis février 2016, des travaux sont en cours pour repenser le rôle et le modèle de gouvernance (business model) du Compendium des politiques culturelles qui est en place depuis vingt ans. La solution recommandée et retenue, approuvée par le Bureau du CDCPP (22-23 novembre 2016), est celle d'un Consortium réunissant le Conseil de l'Europe, les Etats membres, ERICarts, les instituts de recherche, les universités et les fondations. Le Consortium serait autosuffisant, et il ne serait donc plus nécessaire de lever des fonds, ses membres versant une cotisation contractuelle.

Faits nouveaux

La réflexion entreprise pour établir le Consortium se concentre actuellement sur l'identification de la forme juridique qu'il est possible de lui donner pour faire en sorte que ses Etats membres n'aient aucune difficulté à le financer. À cet égard :

i) une lettre invitant les membres du CDCPP à identifier toute éventuelle possibilité ou contrainte juridique qu'ils rencontreraient en tant que membres du Consortium, tel qu'adopté par le Bureau en novembre, a été envoyée le 9 décembre, le délai de réponse ayant été fixé au 20 janvier. À ce jour, cinq Etats membres y ont répondu (Autriche, Finlande, Grèce, Hongrie et Norvège). Un rappel a été envoyé le 6 février aux membres du CDCPP, qui doivent y répondre au plus tard le 17 février.

ii) une demande de conseil sur la forme juridique du Consortium a été envoyée en décembre à la Direction du Conseil juridique et du Droit international public (DLAPIL) du Conseil de l'Europe. D'après les conseils fournis, l'entité juridique qui répondrait le mieux aux attentes attachées au Consortium serait une association à but non lucratif au niveau national. Les discussions au sujet de cette option se poursuivent au sein de la DLAPIL et du Secrétariat afin d'en préciser les détails juridiques, comme le statut du Conseil de l'Europe au sein du Consortium, le pays qui pourrait accueillir son siège, l'établissement d'une procédure et la longueur de la procédure, entre autres.

Etapes suivantes

Le Bureau sera informé lors de sa session des réponses à la lettre mentionnée au point i) ci-dessus qui a été adressée aux représentants du CDCPP, ainsi que des discussions en cours entre la DLAPIL et le Secrétariat au sujet du format juridique du Consortium.

Les 30-31 mars, une Assemblée des partenaires du Compendium sera organisée à Chypre dans le cadre de la présidence chypriote du Comité des Ministres, afin de poursuivre la discussion sur la transformation du Compendium en une association à but non lucratif. L'ordre du jour de l'Assemblée sera axé sur la validation de la forme juridique retenue, le calendrier de mise en œuvre du Consortium, son plan budgétaire 2018, ainsi que d'autres questions financières et développements techniques envisagés en 2018.

Action requise

Le Bureau est invité à :

- prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration d'un modèle de financement et de gestion pour le Compendium, et faire des commentaires, le cas échéant ;
- prendre note des conseils juridiques et de l'information, et conseiller le Secrétariat sur les prochaines étapes, dont la préparation de l'Assemblée en mars, le cas échéant.

III. Evaluation de la politique culturelle de l'Ukraine – état d'avancement

Contexte

En 2016, le ministère de la Culture d'Ukraine a sollicité un examen par les pairs de la politique du pays en matière de culture/patrimoine culturel, dans l'objectif de décentraliser les fonctions de l'administration centrale au profit du niveau régional et/ou local. L'examen par les pairs devrait permettre de réformer les politiques culturelles conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.

Faits nouveaux

Les objectifs et sujets de l'examen par les pairs ont été précisés par le ministère de Culture, et englobent notamment :

- des recommandations sur l'efficacité de la répartition des responsabilités dans la sphère culturelle entre les différents échelons des autorités (national, régional et local/dimension verticale), et sur l'interaction intersectorielle (dimension horizontale) ;
- l'expérience européenne et des recommandations concernant le développement de partenariats public-privé dans la gestion du patrimoine culturel ;
- des recommandations sur l'optimisation de l'infrastructure culturelle locale dans le contexte de la décentralisation.

Etapes suivantes

Une visite d'experts est prévue du 13 au 15 mars 2017 ; elle couvrira Kiev et la région de Vinnytsa. Les pays participant à l'évaluation sont notamment l'Autriche, la France, l'Italie, l'Espagne et la Suède. Des représentants des ministères de la culture/du patrimoine de ces pays participeront à la mission et feront part de leurs expériences nationales à leurs homologues ukrainiens.

Action requise

Le Bureau est invité à :

- prendre note de la prochaine mission d'experts en Ukraine et se déclarer favorable à l'examen par les pairs de la politique culturelle de l'Ukraine.